

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**CANTON DE ROMBAS**  
**COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Absent non excusé : 3  
Absents excusés : 2

Date de convocation : 13 novembre 2019

**Etaient présents** : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Dominique WEYANT ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Julie LAFFAY ; M. David HEIB ; M. Pascal JOLIOT ; Mme Géraldine CAPRON.

**Etaient absents excusés** : M. Nicolas ROQUEL a donné procuration à Mme Julie LAFFAY, Mme Véronique THILL a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU.

**Absent non excusé** : M. Gérard IMBS, Mme Cindy DOS REIS, M. Claude NEVEUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 11 septembre 2019. Avant de commencer Madame le Maire propose de corriger deux points : le point n° 3 : Remplacer « avenant » par convention et sur le point n° 10 Remplacer le mot « village » par l'EPDS. Le Conseil n'y voyant aucune objection, Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB : 7.5 037/2019 : SUBVENTION CLASSE DE NEIGE 2020**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de l'école élémentaire d'organiser une classe de neige du dimanche 26 janvier au dimanche 02 février 2020 à ARVIEUX dans les Hautes-Alpes.

Le coût par enfant est de 550,00 €, il comprend la pension complète, l'hébergement, le transport, l'encadrement, le matériel, le forfait, les cours de ski, les activités et les visites.

Classes concernées : CE2, CM1, CM2 de M. BRAAS et les CE2 de Mme OBLET, soit 27 élèves.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser une participation à hauteur de 100,00 € par enfant concerné par la classe de neige de l'école primaire.

**VOTES : A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Préfecture pour contrôle de la légalité le 20 novembre 2019 et sa publication le 20 novembre 2019.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy Le Veneur, le 20 novembre 2019  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20191118-2019DEL037-DE  
Reçu le 29/11/2019

